

On commande ?
J'y compte bien !

- On a l'initiative ;

● On a le dernier mot !

FREDDY MALOT
4, Rue Prof. Zimmermann
69007 LYON

Lyon, le 21 juillet 2014

à Préfet du Rhône

Réf. : Lettre de J. Michel (C.D.C.) du 15 juillet.

Monsieur,

1 Votre courrier manifeste un grave malentendu de votre part :

Je n'ai en aucune façon « SAISI la Commission Départementale de Conciliation pour un litige locatif ».

2 De quoi s'agissait-il ?

a) Je vous SIGNALAIS ma Réclamation du 2.10.2013, adressée à la Régie Gambetta (cf. Recto du Document ci-joint).

b) Une 2^{ème} lettre à la Régie (Recommandée avec A.R. cette fois) étant également restée sans réponse, je décidai de rendre le litige PUBLIC. Ceci me conduisit : d'une part à alerter les Locataires (**victimes** avec moi) ; et d'autre part à mettre en demeure successivement les Entreprises, Associations et Institutions du « système » en place, plus ou moins donc **comptables** du fait que j'incrimine.

3 C'est ainsi que le Préfet du Rhône, votre patron, devint destinataire de ma lettre n° 6, du 29 nov. 2013 (cf. Verso du Document ci-joint). Notez bien que votre organisme est donné dans cette lettre comme élément des « gouvernants locaux (défaillants-illégitimes) » a priori, l'impunité de ma Régie prouvant la chose. Il est établi de plus que le silence du Préfet en ferait nécessairement un « inculpé » par le peuple devant l'histoire.

4 Conclusion : c'est moi qui suis dans l'attente éventuelle de « documents » attestant votre parti-pris pour une Société Convenable ; ce qui signifie la volonté de rompre avec la fonction déshonorante dont vous êtes prisonnier.

N.B. Sachez que la Régie Gambetta n'a toujours pas répondu à mes griefs autrement que de manière dilatoire...

« Je sais que de pareils principes vont paraître EXTRAVAGANS à la plupart. Certes, la vérité doit paraître aussi étrange au préjugé que celui-ci peut l'être pour la vérité. Que mes principes soient certains, que mes conséquences soient bien déduites, il me suffit ».

SIEYÈS : Qu'est le Tiers-État, déc. **1788**.

cf. Document joint R/V.



A VOTÉ طالب פָרָדי

FREDDY MALOT
4, Rue Prof. Zimmermann
69007 LYON

2 octobre 2013.

à RÉGIE GAMBETTA

68, cours de la Liberté
69003 – LYON

Madame,

Je ne comprends pas vos calculs.

Je me réfère à deux courriers successifs (non signés, ni datés !).

- * Le premier m'annonce un **loyer annuel** de 5388,66 €, Provisions pour charges 1325 € incluses (lesquelles montent de 5,65 % sur l'année antérieure !). $5388,66 \div 12$ fait bien **449,055 mensuel** comme vous dites (arrondi supérieur à votre habitude !).
- * Le second courrier me prévenait d'un **rappel de provisions** de **158,31 €** qui me serait ajouté sur octobre (on ne m'explique pas ce rappel !). ⁽¹⁾

De toute façon – en laissant de côté mes parenthèses pourtant intéressantes – me voilà, pour mon **échéance d'octobre** (règlement ci-joint), taxé d'un montant de **818,02 €** !!! Alors que $449,06 + 158,31$ ne devrait faire que **607,37 €**...

Je me crois autorisé à protester, surchargé scandaleusement de **210,65 €** (je n'oublie pas pour autant les autres bizarries de la régie).

Je tiens à des explications précises et rapides.

F. Malot

COPIE : mes archives, pour contentieux au besoin.

ÉVOLUTION ➔

(1) Saura-t-on un jour, pourquoi **le chauffage resta allumé tout l'été** ?...

AFFAIRE DES CHARGES LOCATIVES

1 2 oct. 2013. **Réclamation** informelle à la Régie (cf.recto).
→ Sans réponse = **malotrus**. Donc :

2 15 oct. 2013. Envoi même texte. Lettre **Recommandée** à la Régie.
→ Sans réponse = **roublards**. Donc :

3 28 oct. 2013. Réenvoi même texte, plus aux...
41 **Occupants de l'immeuble** alertés : 13 Zimmermann ;
28 Berthelot.

→ Sans réponse = **voyous**. Donc :

4 15 nov. 2013. Réenvoi même texte, plus à...
Bande organisée des Régies (13) : Opéra, Limouzi, Lyon R,
Janin, Favre, Lescuyer, Thiebaud, ORPI, Primmo,
Bagnères, R. Célestins, R. Gd Lyon, Foncia.
→ Sans réponse = **escrocs**. Donc :

5 22 nov. 2013. Réenvoi même texte, plus aux...
Sycophantes de la Caste dominante : Le Progrès,
20 Minutes ; Que choisir, Consommateurs du
Rhône, A.D.I.L., Centre Régional Consommation.
→ Sans réponse = **démasqués**. Donc :

6 29 nov. 2013. Réenvoi même texte, plus aux...
Gouvernants locaux (défaillants-illégitimes) : Mairie, Préfet,
Gouv. militaire, Bourse Travail, Ch. Com. Industrie,
Recteur Université, Archevêque.
→ Sans réponse = **inculpés**. Donc :

7 6 déc. 2013. Remise du **Modèle Militant complet** à la Régie, plus aux...
41 Occupants de l'immeuble.
→ Sans réponse = **Crétins** qui creusez votre propre
tombe (comme Dioclétien – 312, Léon X – 1521, et Louis XVI – 1789).

En effet

طاریب فرانسیس - Église Réaliste Mondiale

A VOTÉ

TOUT N'EST PAS DIT !

La masse se faisant peuple, vous serez brisés et punis.

- Lyon se fera pour toujours Commune Affranchie (9 oct. 1793 – 18 Vend. an II).
- Les Canuts de 1831-1834 seront exaucés : Riches et Puissants,
« *Notre règne arrivera, Quand le votre finira* ».
- Le poète Communard J.B. Clément fut bien prophète en 1871 :
« *Oui, mais... Ça branle dans le manche, Les mauvais jours finiront ; Et gare à la revanche, Quand tous les pauvres s'y mettront !* »

LES COMPTES VONT SE RÉGLER !

- Nous autres, affranchis du loyer, habiterons chez nous gratis ;
- Et vous autres irent loger, le temps qu'il faudra, au camp de rééducation.



PRÉFET DU RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
Pôle Hébergement et Habitat Social
SERVICE : DROIT AU LOGEMENT
Dossier suivi par : Jérôme MICHEL
☎ : 04.81.92.45.39
Email : jerome.michel@rhone.gouv.fr

Lyon, le 15 juillet 2014

Objet : Commission départementale de conciliation
Affaire : MALOT/Régie GAMBETTA

M. Freddy MALOT
4, rue Professeur Zimmermann
69 007 LYON

Monsieur,

Vous avez saisi la Commission Départementale de Conciliation pour un litige locatif.

Le 11 décembre 2013, je vous avais demandé par courrier de bien vouloir m'adresser les documents suivants :

- une copie de votre bail,
- une copie de vos provisions pour charges,
- une copie de la réponse éventuelle de la régie à votre contestation,
- une copie de votre dernier récapitulatif de charges locatives.

Or, à ce jour, je n'ai pas reçu les documents demandés.

Sans réponse de votre part dans un délai de trente jours à compter de la réception de ce courrier, votre dossier sera classé sans suite.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

J. MICHEL
secrétaire de la C.D.C.